Rwanda : Analyse critique du rapport Mutsinzi sur l’attentat du 6 avril 1994

@rib News, 27/01/2010Analyse du rapport Mutsinzi sur lâ€™attentat du 6 avril 1994 contre lâ€™avion prÃ©sidentiel rwandaisFi
ReyntjensRÃ©sumÃ©Le rapport de la commission Mutsinzi a pour objet de dÃ©montrer que lâ€™avion du prÃ©sident Habyarin
nâ€™a pas Ã©tÃ© abattu par le FPR, comme lâ€™a conclu lâ€™instruction du juge franÃ§ais BruguiÃ¨re, mais par des radicau
proches de la principale victime. Le rapport soulÃ¨ve nombre de questions importantes.Le comitÃ© Mutsinzi se targue de
son impartialitÃ© mais tous les commissaires sont membres du FPR, ce qui le rend juge et partie. Ceci est trÃ¨s clair dÃ¨s
les premiÃ¨res pages et se confirme Ã travers lâ€™ensemble du rapport, puisque lâ€™enquÃªte ne va que dans une seule
direction, celle des extrÃ©mistes hutu, alors que les donnÃ©es mettant en cause le FPR sont systÃ©matiquement ignorÃ©es.
Le comitÃ© dit avoir interrogÃ© des centaines de tÃ©moin, mais la crÃ©dibilitÃ© de leurs dÃ©clarations est sujette Ã caution. P
ceux identifiÃ©s, des dizaines sont des membres de lâ€™ancienne armÃ©e gouvernementale FAR ; entendus dans un contexte
de crainte dâ€™arrestation ou pire et sachant trÃ¨s bien ce que ceux au pouvoir voulaient leur entendre dire, leurs
tÃ©moignages ne sont guÃ¨re probants.De nombreux exemples dans le rapport montrent que la mÃ©thode employÃ©e par le
comitÃ© nâ€™est pas sans soulever de sÃ©rieuses rÃ©serves: celui-ci prÃ©sente dâ€™abord des hypothÃ¨ses non prouvÃ©e
mÃªme des contrevÃ©ritÃ©s comme des faits, et lâ€™accumulation de ces Â«Â faitsÂ Â» permet ensuite de dÃ©gager la Â«Â v
La conclusion Ã laquelle aboutit le comitÃ© ne trouve pas de fondement crÃ©dible dans les donnÃ©es qui se dÃ©gagent de
lâ€™enquÃªte.Nous sommes dÃ¨s lors aujourdâ€™hui confrontÃ©s Ã deux Â«Â vÃ©ritÃ©sÂ Â» sur lâ€™attentat : celle issue d
BruguiÃ¨re et celle du rapport Mutsinzi. Les deux indiquent des suspects, mÃªme sâ€™ils sont diffÃ©rents, et constatent quâ€™
crime a Ã©tÃ© commis. La faÃ§on naturelle pour aborder un problÃ¨me pareil est de mener un dÃ©bat contradictoire devant
une juridiction pÃ©nale. Il semble cependant que tant le Rwanda que la France, souhaitant normaliser leurs relations,
soient entrainÃ©s Ã sacrifier lâ€™exigence de justice Ã Â lâ€™opportunisme politique. Le peuple rwandais mÃ©rite mieux.Lire
lâ€™intÃ©gralitÃ© de lâ€™Analyse du Professeur Filip ReyntjensÂ